

Blois, le 2 décembre 2021

LE DÉPARTEMENT ÉQUIPE SES COLLÈGES DE CAPTEURS DE CO₂

Soucieux de la santé des collégiens, le conseil départemental a décidé d'équiper ses 26 collèges de capteurs de dioxyde de carbone. En cette période de crise sanitaire de la Covid-19, l'objectif est de surveiller la qualité de l'air dans les principales salles des établissements afin de sensibiliser aux bonnes pratiques d'aération et ainsi contenir l'épidémie.



Dans un contexte qui demeure marqué par la reprise de la Covid-19, la sécurité sanitaire des collégiens est une priorité pour le conseil départemental qui équipe les 26 établissements publics de capteurs de CO₂. Ces boîtiers mesurent le niveau de dioxyde de carbone de la salle équipée et alertent ses occupants, grâce à un signal lumineux, de la nécessité ou non d'aérer. Un voyant indique par trois couleurs la qualité de l'air : vert pour très bon, orange pour moyen et rouge pour alerte. Alimenté par une simple prise USB, ce boîtier analyse en continu la qualité de l'air en intérieur. D'une durée de vie de 15 ans, il intègre une fonction de ré-étalonnage automatique et hebdomadaire de sa sonde de CO₂, ainsi aucune maintenance n'est à prévoir.

Face à l'impossibilité de mesurer le taux de concentration du coronavirus, ces capteurs peuvent se révéler particulièrement efficaces. En utilisant le CO₂ comme marqueur des gaz expirés par la respiration humaine, on peut évaluer facilement la qualité de l'air d'un espace clos. Si une salle présente un taux élevé, il faut immédiatement l'aérer afin d'évacuer l'air vicié et ainsi diminuer les risques de contamination.

Le conseil départemental a décidé d'équiper chaque collège de trois capteurs dans les salles les plus fréquentées : le réfectoire, une salle de permanence et un autre lieu au choix de l'établissement. La dotation démarrera dès le 6 décembre.

Cette opération d'un coût total de 9 625 euros HT est entièrement financée par le conseil départemental de Loir-et-Cher (coût d'un capteur : 123,40 euros HT).